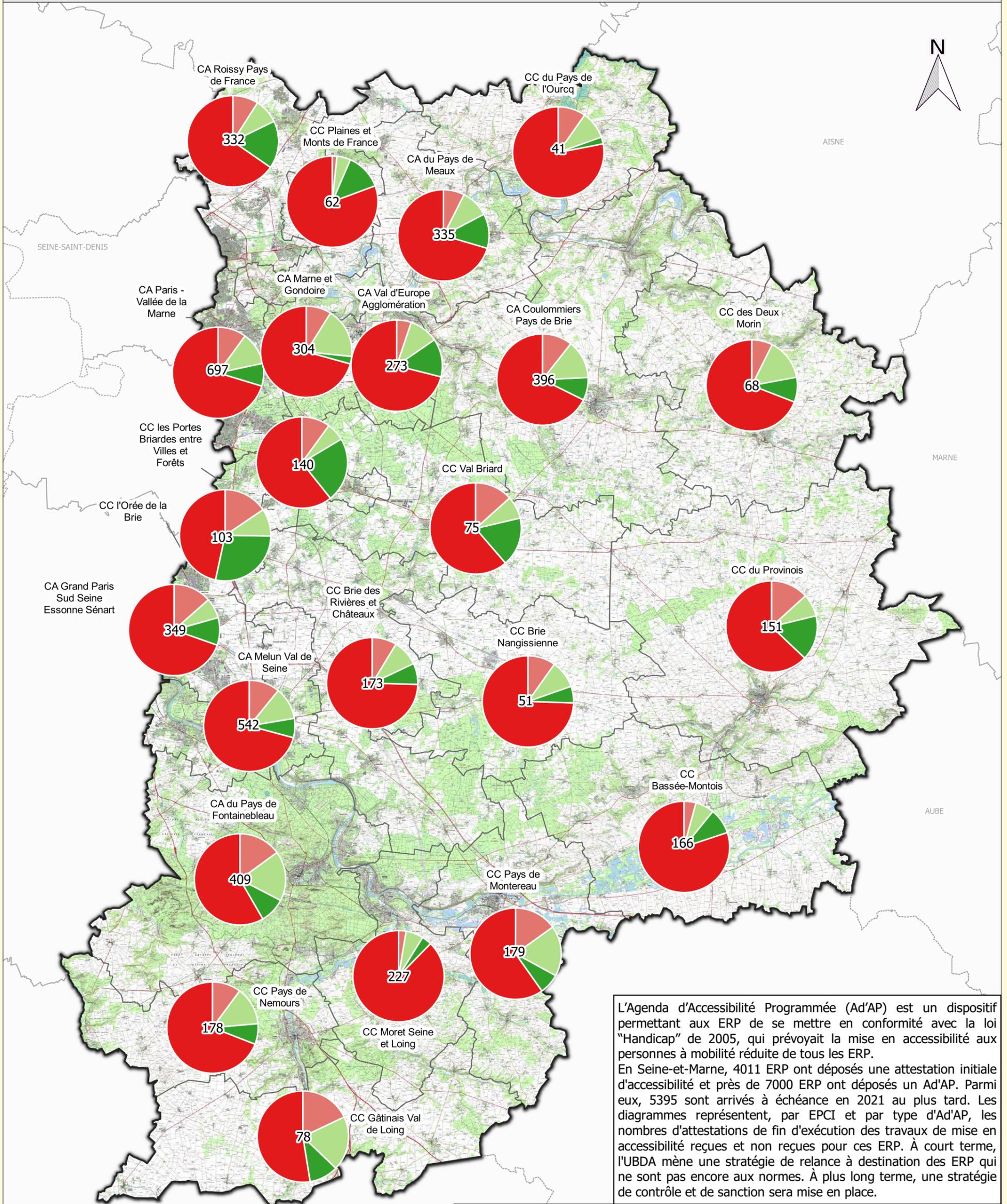


Suivi des attestations des Ad'AP des ERP de Seine-et-Marne par EPCI (juin 2022)



L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un dispositif permettant aux ERP de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les ERP. En Seine-et-Marne, 4011 ERP ont déposés une attestation initiale d'accessibilité et près de 7000 ERP ont déposés un Ad'AP. Parmi eux, 5395 sont arrivés à échéance en 2021 au plus tard. Les diagrammes représentent, par EPCI et par type d'Ad'AP, les nombres d'attestations de fin d'exécution des travaux de mise en accessibilité reçues et non reçues pour ces ERP. À court terme, l'UBDA mène une stratégie de relance à destination des ERP qui ne sont pas encore aux normes. À plus long terme, une stratégie de contrôle et de sanction sera mise en place.

Limites administratives □ Département Seine-et-Marne □ Départements limitrophes □ EPCI	Attestation de fin d'exécution <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Ad'AP-P</td> <td style="width: 50%;">Ad'AP</td> </tr> <tr> <td>■ Reçue : 524</td> <td>■ Reçue : 609</td> </tr> <tr> <td>■ Non reçue : 3658</td> <td>■ Non reçue : 537</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Total : 5329</p>	Ad'AP-P	Ad'AP	■ Reçue : 524	■ Reçue : 609	■ Non reçue : 3658	■ Non reçue : 537
Ad'AP-P	Ad'AP						
■ Reçue : 524	■ Reçue : 609						
■ Non reçue : 3658	■ Non reçue : 537						